

# Plan Départemental de l'Habitat (PDH) 2008-2018

**Marie-Laure CLOAREC**

Direction de l'Habitat et du Logement  
CS 94104 – 49 941 ANGERS cedex 02

02 41 18 80 56

[ml.cloarec@maine-et-loire.fr](mailto:ml.cloarec@maine-et-loire.fr)



Département  
du  
Maine-et-Loire

Par une délibération du Conseil départemental en date du 17 décembre 2007, le Département a adopté une nouvelle politique départementale de l'habitat, avec le PDH 2008-2018 ayant fait l'objet d'un avenant technique en 2013.

Les objectifs poursuivis au travers de cette nouvelle stratégie sont :

- Affirmer le Département en tant qu'acteur de la politique départementale de l'habitat,
- Disposer d'une meilleure connaissance des besoins en logement à travers un observatoire départemental de l'habitat en lien avec les dispositifs locaux et des organismes comme l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Angevine (AURA) et l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL),
- Favoriser les synergies entre les autres politiques sectorielles départementales (développement économique, transport, action sociale...) et la politique départementale de l'habitat,
- Articuler et coordonner les politiques de l'habitat des agglomérations et des Pays dans l'objectif d'une cohérence au niveau départemental,
- Etablir un scénario de développement de l'habitat à l'horizon 2018, base d'une programmation des besoins en logements (formes urbaines, statuts d'occupation, typologie et catégories de logements).

## ORIENTATIONS

Les orientations thématiques retenues sont :

- Diversifier les formes urbaines dans l'objectif d'une gestion économe des sols,
- Développer une gamme de logements plus large pour s'inscrire dans la dynamique souhaitée des marchés de l'habitat,
- Soutenir le parc locatif social,
- Réhabiliter le parc privé,
- Développer une offre de logements pour tous.

Cette politique départementale de l'habitat s'appuie sur la sectorisation du département en neuf secteurs et les enjeux prioritaires en matière d'habitat par territoire. Elle s'inscrit dans la mise en œuvre des projets territoriaux en matière d'habitat avec 2 principes de base :

- Accompagner et renforcer les politiques locales de l'habitat en lien avec les enjeux prioritaires définis par secteur du Plan Départemental de l'Habitat,
- Contractualiser avec les Communautés de communes et d'agglomération sur une durée de 3 ans avec une clause de révision au bout de 18 mois.

Cette contractualisation peut concerner les thématiques suivantes :

- Le développement d'une offre foncière mobilisable et maîtrisée,
- Le développement de nouvelles zones d'habitat,
- La production diversifiée de logements avec deux volets :
  - le développement de l'accession sociale à la propriété,
  - le renouvellement du parc locatif social.
- La requalification du parc privé existant,
- Le développement durable dans l'habitat,
- Le développement d'une offre de logements adaptés pour des publics spécifiques.

Une révision de ce plan a été engagée début 2018 conjointement avec le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées.

Le projet de plan unique (PDH-PDALHPD) 2020-2025 en cours de finalisation s'articulerait autour de 5 orientations stratégiques :

- Passer d'une logique « Logement » à une logique « Habitat »\*
- Poursuivre et amplifier la requalification du parc existant
- Diversifier la production de logement et d'hébergement pour l'adapter aux besoins
- Faciliter l'accès au logement des ménages les plus modestes et les plus en exclusion
- Poursuivre la coordination des actions de prévention des expulsions locatives